

Couvreur-Zingueur (BM)

RNCP19355 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232
Code(s) ROME	F1610, F1202, F1201, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	09/08/2019

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet de maîtrise de couvreur-zingueur est le professionnel responsable de l'étanchéité de la toiture du bâtiment. Depuis les lois dites Grenelle de l'environnement, le couvreur-zingueur participe activement à l'isolation des bâtiments en luttant contre les ponts thermiques des toitures et des ouvertures de toits (type « vélux », etc), évaluée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le titulaire du BM dans cette spécialité possède la double compétence technique de couvreur (conception et mise en œuvre des couvertures au moyen de tout type de matériaux) et de zingueur ; le zinc utilisé comme matériaux de jonction sur les toitures de type haussmannienne, pour des toits entièrement en zinc de certains édifices, religieux très souvent, ou encore pour la réalisation d'objets ornementaux de toits (girouettes, etc).

Il assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers et leurs exécutions, encadrement des équipes, encadrement financiers des chantiers mais aussi des relations avec les différents acteurs impliqués (charpentiers, menuisiers, ...).

Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise.

Le couvreur-zingueur (BM) conçoit des projets de couverture-zinguerie pour répondre à la demande d'un donneur d'ordres ou à un appel d'offre en analysant et en respectant les aspects techniques, financiers, commerciaux et réglementaires de ces derniers. Il planifie et organise les différents chantiers de l'entreprise en termes d'approvisionnements en matériels et matériaux, de répartition des tâches au sein de l'entreprise de couverture-zinguerie ou, le cas échéant, de recours à des sous-traitants. Il assure la réalisation des travaux complexes de couverture-zinguerie (calepinage sur surfaces courbes ou coniques, réalisation d'ornements complexes, etc.) ainsi que le contrôle de l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier. Il peut veiller à la réalisation de plusieurs chantiers en simultané en neuf et en rénovation.

Il veille au strict respect des règles de sécurité à toutes les étapes de réalisation des chantiers.

Il est à même de contribuer activement au développement de l'entreprise en intégrant les évolutions techniques, esthétiques et réglementaires propres au second œuvre. Il définit la politique commerciale de l'entreprise et s'engage sur la rentabilité des chantiers et de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine professionnel

Le titulaire de la certification est un couvreur-zingueur hautement qualifié à même de :

- Concevoir un projet de couverture-zinguerie à partir de la demande d'un donneur d'ordre ou en réponse à un appel d'offre
- Planifier le chantier et l'intégrer dans le planning général de l'entreprise
- Réaliser tout type de travaux complexes de couverture-zinguerie en adoptant une démarche qualité
- Superviser et contrôler les réalisations d'ouvrages de son (ses) équipe(s) de couvreurs-zingueurs, de co-traitants et sous-traitants avant la remise du chantier au client

Domaine managérial

Le titulaire de la certification est capable :

- de créer, reprendre et développer une entreprise de couverture-zinguerie en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels.
- de promouvoir l'entreprise de couverture-zinguerie en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions commerciales et de communications adaptées.
- d'analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.
- de piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de couverture
- de gérer les ressources humaines de l'entreprise du bâtiment en respectant les principes de droit du travail.
- de former et accompagner l'apprenant en apprentissage dans le métier de couvreur-zingueur
- d'échanger en langue étrangère dans l'exercice de son métier de couvreur-zingueur

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le couvreur-zingueur exerce dans une entreprise du secteur du bâtiment ou des travaux publics, spécialisée dans cette activité ou avec des compétences plus larges : entreprise de couverture-zinguerie, de couverture, de plomberie-couverture ou tous corps d'état, en construction ou en rénovation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification Couvreur-zingueur (BM) est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un salarié chef d'équipe, conducteur de travaux ou responsable de travaux BTP selon la taille de l'entreprise.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

Des habilitations peuvent être nécessaires :

CACES (plates-formes élévatrices)

« Habilitation travail en hauteur »

Habilitation en soudure ARC 111, TIG 141

Principes à respecter :

DTU 40.5 : travaux d'évacuation des eaux pluviales

DTU 40.46 travaux de couverture en plomb sur support continu (rare)

DTU 03 et 12

Code du travail :

Articles L.4121-1 à 5 (principes généraux de prévention)

Articles R.4534-85 à 94 (relatifs aux travaux sur toitures)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 374 €
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	27 378
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un formateur de la spécialité, autre que l'animateur de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise ou maître artisan.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin..

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/08/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35005

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
info@apcma.fr
<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19355/>